

Stop au génocide à Gaza : pour une paix fondée sur le droit international



Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,
Mesdames les conseillères d'État, Messieurs les conseillers d'État,

L'armée israélienne mène une offensive d'ampleur contre Gaza. Les bombardements massifs, les déplacements forcés, le blocus de l'aide humanitaire et les attaques plongent la population dans une **catastrophe sans précédent**, en violation du droit international et des résolutions de l'ONU. Nous vous appelons à une **prise de position claire** contre les crimes de guerre et le génocide en cours à Gaza, et vous demandons :

- D'exiger un **cessez-le-feu** permanent et immédiat ;
- De demander une **reconnaissance de l'État palestinien**
- De demander la réaffectation de l'aide financière de la Suisse à l'UNRWA à hauteur de 20 millions de francs ;
- De condamner Israël pour ses violations du droit international, notamment des résolutions de l'ONU et des décisions de la Cour Internationale de Justice ;
- D'exiger des **sanctions contre Israël**, en interdisant dans le canton de Neuchâtel toute coopération militaire avec Israël ou des entreprises israéliennes, y compris depuis le secteur privé ;
- D'interdire toute relation économique soutenant la politique israélienne de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid, pour l'État ou les entreprises neuchâteloises.

Le parlement du Jura, les villes de Neuchâtel, Genève et Lausanne ont déjà pris position.

Vous pouvez aller plus loin et faire avancer la paix.

Nous vous appelons, nouvelles autorités du canton de Neuchâtel, à agir.

Neuchâtel peut reconnaître solennellement l'**État de Palestine** comme signal fort à la Confédération, et veiller à ce qu'aucune entreprise neuchâteloise soutenue par des fonds publics ne collabore, directement ou indirectement, avec le complexe militaro-industriel israélien.

Il peut également **refuser toute coopération** économique ou technologique liée à l'armement israélien, et exiger une totale transparence sur l'usage des technologies exportées. À travers ces mesures, Neuchâtel peut affirmer son engagement pour **une paix juste**, fondée sur le **droit international**, notamment la résolution 242 de l'ONU, qui souligne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre, et la résolution 2334, qui condamne la colonisation israélienne comme une violation grave du droit international.

AAIE!

BDS



NEUCHATEL

Collectif
NE
Action
Palestine



solidarités

Neuchâtel